

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Domiciliée au

440 AVENUE MICHEL SERRES CS-10028 47916 AGEN CEDEX 9

Représentée par

Fabienne HUARD-HARDY

En sa qualité de

Présidente

Dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

*L'entreprise artisanale de spécialités antillaises « GWADA FOOD »*

N° SIRET : 852 619 337

Domiciliée au :

3 rue du Capitaine TRAVERSE 47220 Astaffort

Représentée par : Rosine NATHOU

---

En sa qualité de : Chef d'entreprise

---

Dûment habilité(e) aux fins des présentes ci-après dénommée : GWADA FOOD

---

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat commercial établi entre l'APE ENAP et l'entreprise artisanale de spécialités antillaises GWADA FOOD.

## Article 2 : OBLIGATIONS DE L'APE ENAP

- Promouvoir le partenariat avec l'entreprise GWADA FOOD auprès de ses adhérents, en particulier sur le site de l'APE ENAP.
- Assurer la communication sur les offres promotionnelles et autres opérations commerciales de l'entreprise GWADA FOOD.
- Communiquer sur les termes de nos accords lors d'arrivée de nouveaux élèves et de nouveaux personnels sur le site de l'ENAP.

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'entreprise GWADA FOOD

- Fournir à l'APE ENAP tous les supports et informations nécessaires à sa promotion et à la réalisation des clauses de la présente convention (flyers, carte de visite, information via les réseaux sociaux,...).
- Garantir les réductions systématiques suivantes exclusivement aux détenteurs d'une carte **APE ENAP** en cours de validité + pièce d'identité ou carte ENAP ou carte professionnelle (voir spécimen à la fin de ce document)

### Soit 10% de remise sur les produits préparés et proposés par l'entreprise.

De plus, l'entreprise GWADA FOOD, offrira au cas par cas, un produit préparé par ses soins et à son appréciation, aux adhérents lors de leurs achats au stand ou elle sera présente sur des manifestations hors site (foire, marché gourmand, marché de Noël,...).

- Garantir un tarif préférentiel pour le Bureau de l'APE ENAP lors des réunions de travail des membres du dit Bureau ou pour toute organisation de manifestation (Soirée, arbre de Noël, Sortie,...).

### Soit 15% de remise sur les produits préparés et proposés par l'entreprise.

#### ARTICLE 4 : DURÉE

- La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.
- Elle est contractée pour un an et est renouvelable par tacite reconduction.

#### ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

#### ARTICLE 6 : LITIGE

- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Le représentant de l'APE ENAP dans la réalisation de cette convention, son suivi, sa mise à jour et toute relation entre l'APE ENAP et l'entreprise GWADA FOOD dans le cadre de ce nouveau partenariat privilégié est :

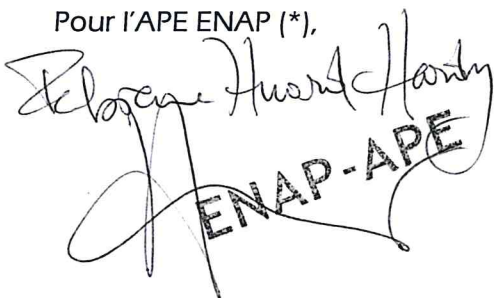
Fabienne HUARD-HARDY, Présidente du bureau de l'APE ENAP.

Établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Agou

Le 15 novembre 2019

Pour l'APE ENAP (\*),

  
ENAP-APE

**GWADAFOD**

Nathou Rosine

47220 ASTAFFORT

N° SIRET 852 619 337

Tél.06 60 76 10 23 Mail: gwadafood971@gmail.com

Pour \_\_\_\_\_ (\*)

Son représentant : 

  
Lu et approuvé



(\*) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »